

six pépinières en activité. Les programmes d'aménagement forestier comprennent la construction de routes d'accès aux terres boisées de la Couronne en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Le bois d'œuvre, le bois à pâte et les arbres de Noël sont vendus par soumission et l'abattage est soumis aux recommandations des forestiers régionaux du ministère des Terres et Forêts. Des inventaires d'aménagement, des études sur la régénération et des abattages expérimentaux se poursuivent sur les terres de la Couronne.

Les recherches forestières sont effectuées par des services du gouvernement fédéral et par la *Nova Scotia Research Foundation* (voir p. 394). Les investigations portent sur l'amélioration des peuplements, les méthodes de coupe et l'activité des insectes et des maladies. Les projets de propagande comprennent une active campagne de prévention des incendies, un programme de projections cinématographiques dans les écoles, la diffusion de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, l'expansion de l'industrie des arbres de Noël et la rédaction d'articles pour diffusion générale et pour les journaux et les revues.

**Nouveau-Brunswick.**—Environ 85 p. 100 de la superficie du Nouveau-Brunswick (28,354 milles carrés) sont classés comme forêts productives dont environ la moitié appartient à la Couronne du chef de la province. Environ 2 p. 100 sont la propriété du gouvernement fédéral, et le reste appartient à des particuliers. Le rapport d'un inventaire provincial des forêts, faisant partie d'un inventaire national, a été publié en 1958. Le volume total de bois marchand est estimé à 16,900 millions de pi. cu. (71 p. 100 de résineux et le reste, de feuillus).

La protection contre l'incendie, premier chef de la conservation des forêts, est le principal attribut du ministère des Terres et des Mines, qui s'occupe aussi de la protection du gibier, de la colonisation, des parcs provinciaux, et de l'administration des terres provinciales de la Couronne. Un vaste programme de pulvérisations aériennes en vue de protéger le sapin baumier et l'épinette contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette est en voie d'exécution, depuis 1952, par une société de la Couronne, sous les auspices des gouvernements fédéral et provincial et des représentants des industries forestières. Des licences émises par la province autorisent les exploitants à effectuer des coupes et à débarder les produits forestiers, en conformité des programmes d'aménagement et des permis de coupe. Les titulaires versent à la province des droits à l'abattage.

Le Nouveau-Brunswick, qui n'a pas d'organisme de recherches forestières, collabore avec le ministère fédéral des Forêts dans ce domaine. L'Université du Nouveau-Brunswick a entrepris un petit nombre de travaux de recherches forestières en collaboration avec le Conseil national de recherches, le gouvernement provincial et d'autres intéressés.

Dans le domaine de l'enseignement, l'Université du Nouveau-Brunswick offre des cours en génie forestier pour étudiants et pour diplômés; ces cours mènent au baccalauréat ou à la maîtrise en science forestière. Elle administre également l'école dite *Maritime Forest Ranger School* de concert avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, celui de la Nouvelle-Écosse et l'industrie privée. Les services d'extension de l'Université prêtent leur concours au gouvernement et aux organismes particuliers en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de divers programmes forestiers. Le ministère provincial de l'Agriculture assure lui aussi un service d'extension en ce domaine aux propriétaires de boisés de ferme.

**Québec.**—Les terres boisées de la province de Québec couvrent une étendue de 378,132 milles carrés, comprise entre la limite méridionale de la province et le 52° parallèle nord, d'une part, et entre le Labrador à l'est et le bassin hydrographique de la rivière Eastmain à l'ouest, d'autre part. De ce chiffre, 89,131 milles carrés sont des terres forestières productives occupées, dont 23,175 milles carrés appartiennent à des particuliers et 227 milles carrés à la Couronne du chef du Canada; le reste comprend des terres provinciales de la Couronne où la coupe se fait en vertu d'un bail ou d'un permis. Près de 256,000 milles carrés des terres boisées de la province sont donc inaccessibles ou inoccupées. Les terres privées fournissent les deux cinquièmes environ de la coupe annuelle.